

AILES MARINES S.A.S

NOUVELLE ADRESSE DE CORRESPONDANCE

TOUR ARIANE - 5, Place de la Pyramide
CS 30210 - 92088 PARIS LA DEFENSE Cedex

2

M. Alain COUDRAY

Président du CDPMEM22

**Espace Azur – rue des Grands Clos
22590 PORDIC**

Paris, le 20 avril 2020

N/ Réf.: STB-GEN-PMG-LET-AMS-CDPMEM22-000224

Monsieur le Président,

Par courrier du 14 avril, vous m'interrogez sur le déroulement des études et suivis scientifiques qui doivent se tenir en 2020 pour le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc.

Comme je vous l'ai écrit le 20 décembre 2019, Ailes Marines fait réaliser de nombreuses études environnementales dans le cadre des autorisations règlementaires, et même au-delà, suite à la concertation avec le CDPMEM22. Concernant les effets du bruit, les études suivantes sont en cours de réalisation :

- Projet de R&D IMPAIC portant sur les effets du bruit sur la coquille Saint Jacques, la praire et le homard, mené par le CNRS ;
- Projet de R&D portant sur les effets du bruit sur la seiche, mené par Michel André (Université de Barcelone).

Les experts en bioacoustique (Dr. Laurent Chauvaud et Pr. Frédéric Olivier) sont d'ailleurs venus à Pordic le 26 novembre 2019 et le 13 février 2020, dans les locaux du CDPMEM22, vous présenter les résultats de ces études en cours. Les résultats préliminaires montrent que les effets significatifs du battage et du forage sont compatibles avec le cycle de vie normal des espèces étudiées (Saint-Jacques, Praire, Homard, Seiche).

Concernant la campagne UXO, je vous rappelle qu'elle est menée dans le cadre de la sécurité maritime, pour les travailleurs du chantier du parc, mais aussi dans l'optique d'ensouiller à 100% les câbles sous-marins : ceci est un engagement fort d'Ailes Marines en faveur des pêcheurs professionnels, et unique en France. Cette étude est soumise au régime dit « Recherche Scientifique Marine » : ces opérations n'entrent pas dans le champ des activités soumises à étude d'impact.

Cette campagne UXO sera suivie par deux campagnes de tests en mer concernant les opérations de forage et d'ensouillage des câbles (afin de définir quelle part de pieux sera foré pour avoir un moindre impact, réduire et optimiser la durée des travaux, s'assurer d'avoir les outils performants et adaptés pour ensouiller 100% des câbles). Je vous en avais informé dans mon courrier du 20 décembre dernier et plusieurs réunions de concertation sur ces sujets se sont tenues avec des élus et techniciens du CDPMEM22 et vous-même, suivant les bonnes pratiques convenues entre nos organisations : 3 décembre 2019, 20 février 2020 et 9 mars 2020. Lors de cette dernière réunion du 9 mars, nous vous avons présenté le planning prévisionnel de nos opérations (de mi-mai à fin septembre 2020) et nous vous avons fait la proposition de travailler ensemble sur l'optimisation de ce calendrier. A l'issue de cette réunion, vous n'aviez pas souhaité donner suite à cette proposition.

Aujourd'hui, je renouvelle notre proposition : nous allons vous transmettre dans les jours qui viennent un calendrier de la campagne et des tests, à la semaine, avec une définition des zones investiguées, ainsi qu'une proposition de coordination maritime entre Ailes Marines, nos prestataires et le CDPMEM22 afin de limiter,

autant que faire se peut, les incidences de ces suivis et tests sur les différents métiers de la pêche professionnelle en baie de Saint-Brieuc. Nous pourrions échanger et améliorer ce planning par audioconférence, période de confinement oblige.

Je vous informe par ailleurs que, sur la base des travaux et échanges entre Ailes Marines et le CDPMEM22 menés depuis 2016, nous allons dans les prochaines semaines vous faire parvenir des propositions sur le processus et la méthodologie d'indemnisation des métiers impactés par les travaux de construction du parc éolien.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de la volonté d'Ailes Marines de prendre en considération l'ensemble des intérêts de tous les usagers de la mer de la baie de Saint-Brieuc, et en tout premier lieu, ceux de la pêche professionnelle.

Veuillez recevoir mes salutations distinguées.

Rafaël VARA PLAZAS
Directeur Projet St Brieuc



Note : en raison des circonstances exceptionnelles, cette lettre sera envoyée uniquement en version numérique, par courrier électronique

Copie à : - Préfet Maritime de l'Atlantique
- Préfet des Côtes d'Armor
- Directeur-adjoint DDTM Côtes d'Armor, délégué Mer et Littoral